



REVUE DE PRESSE

Du 21 octobre 2022

Mission Communication

SOMMAIRE

01 **ECONOMIE** P3

- QUELLES PISTES POUR RESOUDRE LES PROBLEMATIQUES LIEES A L'EMPLOI ?..... P3
- "LA FRANCE PREMIERE DESTINATION EN TERMES DE RECETTES EN 2027" P5
- LOCATIONS SAISONNIERES TYPE AIRBNB : LEUR NOMBRE EN REcul A PARIS P6

02 **PROSPECTIVES** P7

- CONVENTION ADN TOURISME, ACTE 1 D'UNE REFLEXION PREFIGURANT L'ACTION..... P7
- ENVIRONNEMENT, SALAIRES, PARITE... : CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA CONVENTION DES ENTREPRISES DU VOYAGE ILE-DE-FRANCE..... P9

03 **CORSE** P13

- REGULATION DES RESIDENCES SECONDAIRES, UN SEUIL EST FRANCHI P13
- LA CORSE A ORGANISE SES PREMIERES ASSISES DE LA MER P14
- CROISIERES : UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES SIGNEE PAR LES ARMATEURS..... P16
- 3.7 MILLIONS DE PASSAGERS P16

TOURMAG DU 21/10

QUELLES PISTES POUR RESOUDRE LES PROBLEMATIQUES LIEES A L'EMPLOI ?

https://www.tourmag.com/Quelles-pistes-pour-resoudre-les-problematiques-liees-a-l-emploi-%F0%9F%94%91_a115911.html

Durant trois jours, du 17 au 20 octobre, une trentaine d'experts s'est réunie à Nice pour les 9èmes Francophonies de l'innovation touristique. Leur mission ? Trouver des solutions aux « transformations humaines du tourisme » et répondre aux difficultés de recrutements.

Fidéliser les salariés, attirer des collaborateurs saisonniers et recruter de nouveaux talents...

Face à la pénurie de main d'œuvre qui touche le secteur du tourisme, les experts réunis lors des 9èmes Francophonies de l'innovation touristique ont planché sur l'élaboration de propositions d'innovation RH à court, moyen et long terme, axée essentiellement sur le monde de l'institutionnel.

Etape 0 : la transformation

La transformation : c'est l'étape 0 du projet.

« Se transformer est une obligation pour l'ensemble des acteurs : les entreprises, les salariés et les OGD (Organismes de Gestion de Destination). La base de l'accompagnement des transformations porte sur la définition de la raison d'être et de l'identité. Cette première étape fondamentale doit être engagée », affirme Brice Duthion, manager de la filière tourisme du Campus Sud des Métiers de la CCI Nice Côte d'Azur.

De quoi s'agit-il ? « Travailler sur les valeurs, y associer l'ensemble des acteurs y compris les salariés, pour permettre d'élaborer une stratégie, poursuit-il. Pour sortir des crises, il faut avoir une vision collective », assure Brice Duthion.

A l'instar de la Vallée de la Bruche, en Alsace, où une section tourisme a vu le jour au collège. Tout au long de leur cursus, les élèves vont visiter des établissements, partir en immersion, vivre des expériences touristiques pour prendre conscience du gisement d'emploi local.

Etape 1 : L'inspiration

En se définissant, l'entreprise va pouvoir plus facilement cerner qui elle souhaite attirer.

Et pourquoi pas modifier les postures ? Et si c'était à l'entreprise de présenter son CV ?

« Il faut accrocher celui ou celle qui va peut-être nous rejoindre demain avec un pitch. Il faut être vif, aller à l'essentiel, présenter les valeurs de l'entreprise et les promesses vis-à-vis des collaborateurs », précise Marc Richet, directeur général du CRT Centre Val de Loire.

Mais qui veut-on séduire ? Outre l'élaboration d'un profil de poste, les experts proposent d'aller plus loin et de s'attacher à définir un persona en phase avec les valeurs de l'entreprise et de partir à sa recherche sur son terrain : en rejoignant les réseaux sociaux qu'il utilise, s'appropriant son langage.

C'est la stratégie adoptée par le groupe Mama Shelter, qui a su se positionner comme un employeur potentiel sur son site internet ou les réseaux sociaux, avec un CV d'entreprise.

Quid des PME et TPE qui représentent 80 à 90% des entreprises du tourisme ? C'est là que les OGD peuvent jouer un rôle, dans l'accompagnement collectif ou individuel, dans la mise en place d'aides à définir justement ces CV, les parcours ou encore en mettant à disposition différents outils.

Séduire les visiteurs est le rôle des OGD. Et si ils étaient mis à profit pour aller chercher des collaborateurs ? A l'exemple de Quimper Cornouaille, qui a décliné la marque de destination en marque employeur.

Parmi les idées à explorer : organiser des éducteurs dédiés à l'emploi ou encore un salon de l'emploi.

L'OGD peut également transférer ses savoir-faire autour de la communication digitale et le mettre au service des recruteurs, comme la Région Sud, qui a décliné sa campagne de communication « On a tous besoin du Sud » et permis aux entreprises de se l'approprier sur leurs propres réseaux.

Autre piste : faciliter l'accueil des stagiaires de troisième, assurer un suivi de ces derniers et de leurs parents avec des rendez-vous récurrents pour créer un réservoir de futurs prospects.

Etape 2 : l'Accueilance

Ne parlez plus d'onboarding, mais d'accueilance. « La question du recrutement est cruciale. Il faut investir dedans », rappelle Paul Arseneault, professeur à l'Université du Québec à Montréal et coprésident de l'association.

Le groupe de travail a défini plusieurs phases. La première consiste à développer le sentiment d'accueil dès la manifestation d'intérêt. Et va plus loin en proposant de travailler conjointement entre territoire et entreprise : aller au-delà de l'expérience employée dans l'organisation, en considérant aussi le territoire d'accueil de cette dernière. D'autant plus vrai quand il s'agit d'aller chercher des candidats hors de la région.

Autre idée : consolider la période entre l'embauche et le premier jour de travail. « Il faut changer les façons de faire, pour ne plus consacrer cette première journée à la montée en compétences, mais en profiter pour travailler son appartenance et intégration dans une équipe », conseille un expert.

Le rôle de l'OGD serait alors de mutualiser son expertise pour favoriser l'appropriation du territoire, séduire les futurs collaborateurs et ainsi faciliter l'intégration.

Etape 3 : le pendant

La prise de poste effectuée, il faudra encore assurer « un parcours heureux pour un collaborateur heureux et un client heureux ».

Au-delà de rebaptiser les RH, le service « rendre Heureux », la proposition des experts est de mutualiser les services via l'OGD, pour doter la destination d'une palette de services visant le bonheur au travail et par extension la rétention du salarié.

Pour ce faire, ils misent sur une offre de micro-formations, l'accès aux collaborateurs du tourisme à une conciergerie avec des facilités concernant l'habitat, la santé, ou encore les loisirs.

Sonder les collaborateurs dans le cadre d'un baromètre du bonheur serait également une manière de mesurer l'écart entre la promesse faite au salarié et la réalité.

C'est tout l'art de passer de l'opération séduction à une relation de fidélisation.

TOURMAG DU 21/10

OLIVIA GREGOIRE : "LA FRANCE PREMIERE DESTINATION EN TERMES DE RECETTES EN 2027"

https://www.tourmag.com/Olivia-Gregoire-La-France-premiere-destination-en-termes-de-recettes-en-2027_a115904.html

Olivia Grégoire Ministre déléguée en charge du tourisme se fixe un double objectif : que la France reste la première destination touristique mondiale et devienne la première destination en termes de recettes en 2027.

"Nous avons une mission de rester la première destination mondiale tout en augmentant la recette du tourisme dans notre pays" a déclaré Olivia Grégoire, ministre déléguée en charge du tourisme à l'occasion de la convention ADN Tourisme qui se tenait à Marseille ce 20 octobre.

Cette dernière souhaite accélérer sur les recettes :

"Nous ne sommes pas la première nation en matière de recettes touristiques, les Espagnols sont devant nous. Nous avons l'objectif - et je l'ai en tête - que tout en restant la première destination mondiale on pourrait être en 2027 la première destinations en termes de recettes. Ce sont deux axes majeurs pour la feuille de route sur le tourisme"

En 2019, les voyageurs étrangers ont rapporté 63,5 milliards de dollars en 2019, plaçant la France sur la troisième marche du podium derrière les Etats-Unis (193 milliards de dollars) et l'Espagne (80 milliards de dollars), selon des chiffres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

<https://www.lechotouristique.com/article/locations-saisonnieres-type-airbnb-leur-nombre-en-recul-a-paris>

La mairie dénombre aujourd'hui 43 000 annonces déclarées de locations de meublés touristiques, contre 50 000 en 2020, a-t-elle communiqué lors de son « observatoire des meublés touristiques à Paris ».

« Cette baisse montre que notre politique sur le sujet porte ses fruits », a affirmé à l'AFP Ian Brossat, l'adjoint (PCF) au logement de la ville, se réjouissant d'une situation « sous contrôle » malgré le retour des touristes à Paris.

Enregistrement et 120 jours

Depuis 2017, les propriétaires de meublés touristiques doivent se déclarer auprès de la mairie pour obtenir un numéro d'enregistrement nécessaire à la location, dans la limite de 120 jours par an.

« Il reste du travail », a reconnu Ian Brossat. « Sur toutes les annonces, près des trois quarts concernent des résidences principales, mais il reste environ 25% – soit 9 000 annonces – qu'il faut ramener vers le marché locatif principal. »

Afin de lutter contre ces locations de courte durée et les plateformes comme Airbnb ou Booking, la Ville de Paris dispose également d'un bureau de la protection des locaux d'habitation pour traquer les propriétaires en dehors des clous, qui avait l'année dernière encore durci ses règles.

Une pluie d'amendes

Depuis le début de l'année, la municipalité a dressé 173 amendes envers des particuliers, pour un montant atteignant près de 1,5 million d'euros. Sans compter 42 jugements sur le respect du code du tourisme et 134 465 euros d'amende, ainsi qu'une condamnation de la plateforme NY Habitat à une amende de 345 000 euros.

En 2021, le montant total des amendes avait atteint 12,5 millions d'euros, un montant qui s'explique notamment par la décision du tribunal judiciaire de Paris de condamner Airbnb à une amende de 8 millions d'euros en raison « d'absence de numéro d'enregistrement sur environ 1 000 annonces ».

Peu de rez-de-chaussée en meublés touristiques

La mairie, qui a aussi soumis à une autorisation préalable les transformations de commerce en rez-de-chaussée en meublés touristiques, constate une « forte augmentation » des demandes en la matière depuis, mais révèle pour l'heure avoir éconduit 80% des demandes (59 refus sur 73 décisions rendues).

« C'est la preuve que ce nouveau règlement limite la transformation de commerces en Airbnb », a conclu Ian Brossat.

TOURMAG DU 21/10

CONVENTION ADN TOURISME, ACTE 1 D'UNE REFLEXION PREFIGURANT L'ACTION

https://www.tourmag.com/Convention-ADN-Tourisme-Acte-1-d-une-reflexion-prefigurant-l-action_a115913.html

Pour certains, une réunion de plus, pour le président d'ADN Tourisme, le point de départ d'une réflexion nationale sur le poids et le rôle des territoires pour mettre en œuvre un tourisme « positif », qui soit une réponse efficace à un « bashing » rampant de l'industrie touristique.

ADN Tourisme multiplie les réunions pour bien marquer sa place dans le paysage touristique institutionnel.

Après les Rencontres du Réseau du mois dernier à Dunkerque, sa participation plus qu'active aux Universités du Tourisme Durable de Montpellier en début de mois, voici une nouvelle fois les représentants des territoires réunis en Convention à l'appel de leur président, François de Canson.

Pour cet « Acte 1 », qui préfigure un rendez-vous renouvelé, le président d'ADN Tourisme a initié le concept de « Tourisme positif » qu'il veut d'emblée s'opposer aux dénigrements d'esprits chagrins, adepte d'un « bashing » rampant du secteur.

Faut-il nier les impacts négatifs du développement touristique ? Certainement pas, mais les solutions existent pour y remédier ; les comportements peuvent se modifier pour les limiter ; des initiatives exemplaires doivent se multiplier pour les contrecarrer.

C'est de cela dont voulait parler le président d'ADN Tourisme en s'adressant à une ministre en charge du secteur, Olivia Grégoire, pour le moins attentive, avec le soutien appuyé du président de la Région Sud, Renaud Muselier.

Plus que des révélations, un partage d'expériences

L'intitulé de chacune des trois tables rondes était sans équivoque :

- Des territoires vivants ou comment intégrer les habitants à la dynamique touristique et renouveler l'offre
- Des territoires accessibles ou comment imaginer de nouvelles mobilités
- Des territoires en surchauffe ou comment concilier économie et écologie.

La place des territoires, de leurs dirigeants politiques et institutionnels, est central dans les réponses à apporter à toutes ces questions déjà rebattues, en misant sur leurs initiatives et la mobilisation de leurs acteurs.

Peu de surprises dans les discours et les interventions. Les sujets ont déjà été maintes fois abordés.

L'intérêt résidait dans la multiplication des témoignages de terrain. A un moment donné de la journée, chacun a pu trouver un écho à son propre problème, à sa propre démarche dans l'intervention d'un des membres des trois panels.

Pour un engagement concret au-delà des discours théoriques

A défaut d'être révolutionnaire, la tonalité a le mérite du pragmatisme et de la remontée d'expériences diverses.

Les prises de parole de quelques grands témoins, venus de l'entreprise, rappelaient que c'est à ce niveau que l'action sera efficace et mesurable en retombées économiques ou écologiques.

Que ce soit Jean-Pierre Nadir, sur l'investissement touristique dans les start-up, Brune Poirson, Madame Développement durable du groupe Accor, ou Dominique Hummel, désormais consultant, mais ex-Futuroscope et Compagnie des Alpes... les conseils, injonctions, réflexions allaient tous dans le sens d'un engagement concret au-delà des discours théoriques.

Les participants auront-ils retenu les leçons ? Auront-ils été confortés dans leurs actions ? Auront-ils vraiment trouvé de nouveaux terrains d'expression ? On peut l'espérer.

Ils auront au moins eu l'impression d'appartenir à une famille solidaire, qui compte à la fois resserrer les rangs et ne pas se laisser faire quand « on » s'inquiète du rôle perturbateur du tourisme, quand on invite les populations à ne plus prendre l'avion, quand on voudrait mettre en opposition les visiteurs à la population.

Passer d'un "tourisme prédateur" à un "tourisme contributif"

Pour François de Canson, il faut faire appel au bon sens et à la raison tout en défendant un tourisme de valeur ajoutée, innovant, intelligent, qui sort des protocoles éculés et pourra se targuer d'être un employeur exemplaire.

Il rappelle le travail initié lors du 1er congrès d'un ADN Tourisme unifié à Reims en septembre 2021, un congrès qui a lancé son Manifeste pour un tourisme durable comme feuille de route des prochaines années.

Le défi s'impose de passer d'un « tourisme prédateur », ou présenté comme tel, à un « tourisme contributif » qui associe dans sa réussite, les acteurs du territoire, ses résidents et les visiteurs.

Beaucoup de références à des auteurs ou penseurs modernes et anciens ont illustré les propos des intervenants. On peut en retenir une à méditer : « Le touriste, ce soldat inconnu : il ne faut arrêter de penser à sa place : ni le mépriser, ni l'idéaliser » par Jean-Didier Urbain, sociologue.

Ceux qui s'interrogent en permanence sur le tourisme de demain peuvent en revenir à des critères simples qui doivent guider l'action comme la recherche de la Très Grande Satisfaction, selon le terme employé par Dominique Hummel. Quand les visiteurs l'auront atteinte ou s'en approcheront, le travail auprès des

acteurs sera bien avancé, la promotion de la destination sera assurée par des ambassadeurs bénévoles et les retombées seront mesurables.

"Analysons davantage les raisons de nos succès au lieu de se lamenter de nos échecs"

Pour en revenir au propos initial de François de Canson en lutte contre le bashing du tourisme, Dominique Hummel propose une orientation : que le secteur entier du tourisme s'engage sur le chemin d'une « entreprise à mission », qui se reconnecte avec la nature, qui promeut une écologie joyeuse.

Le président, en conclusion, reconnaît que la transition prend du temps, que les pionniers ouvrent des voies que les autres suivent avec difficulté, mais que le mouvement est bien engagé.

Christian Mantéi, président d'Atout France, a rappelé une évidence apprise à travers ses rencontres internationales : « analysons davantage les raisons de nos succès au lieu de se lamenter de nos échecs. La plupart de mes interlocuteurs étrangers sont bluffés par nos réalisations et nous utilisent en exemple, alors que nous sommes trop souvent en train de chercher ailleurs pour nous inspirer ».

ADN Tourisme a d'ores et déjà annoncé son prochain congrès, en septembre 2023 au Puy du Fou. Peut-on pour autant attendre un Acte 2 de cet exercice de partage d'expériences ? Le président de la Fédération des territoires touristiques semble y tenir.

ECHO TOURISTIQUE DU 21/10

ENVIRONNEMENT, SALAIRES, PARITE... : CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA CONVENTION DES ENTREPRISES DU VOYAGE ILE-DE-FRANCE

<https://www.lechotouristique.com/article/environnement-salaires-parite-ce-qui-faut-retenir-de-la-convention-des-entreprises-du-voyage-ile-de-france>

Donner envie », c'était le thème retenu pour la Convention des Entreprises du Voyage (EdV) Ile-de-France organisée au Québec, convention qui vient tout juste d'achever. Une thématique qui a permis d'aborder les principaux défis auxquels le secteur fait actuellement face, et la façon dont ces nouveaux enjeux pèsent sur son attractivité.

Dès l'ouverture de la convention, Lionel Rabiet, le président des EdV Ile-de-France, est revenu sur les questions qui agitent la profession. « Est-ce qu'aujourd'hui, nous pouvons encore organiser une convention d'agents de voyages à 5000 km de ses frontières sur une durée aussi courte, a-t-il interrogé. Est-ce que nous devons culpabiliser ? Moi je pense que non ». « D'abord parce que cette convention sera entièrement compensée, a-t-il indiqué. Ensuite, parce qu'en nous rendant au Québec, nous venons faire la promotion d'une forme de tourisme responsable, car le Québec a vraiment cette dimension écologique au cœur de ses valeurs. (...) Mon ambition pour cette convention, c'est que nous allions tous ensemble vers cette transition. Et c'est en assistant à des conférences, en échangeant avec nos

partenaires que nous sensibilisons, que nous prenons des engagements, que nous faisons avancer nos métiers vers un tourisme plus responsable. »

« Il est temps de passer à l'offensive »

Le sujet a été plus largement abordé lors du table ronde, quelques jours plus tard, au centre de congrès de Trois-Rivières, au cours d'une discussion axée sur le tourisme bashing, le désamour du secteur et les difficultés de recrutement. « Est-ce que l'aérien ne doit plus faire partie des rêves d'enfant ? », soulevait en préambule cette table ronde, rebondissant sur la décision d'une élue de ne plus subventionner des baptêmes de l'air en avion pour les enfants malades au motif que l'argent public ne devait pas financer des activités reposant sur la consommation de ressources épuisables. « C'est triste d'entendre ça, a réagi Cyril Cousin, le patron d'Air Transat. Evidemment, il faut que nous soyons responsables dans notre approche et que nous prenions en considération les nouveaux enjeux. Mais les talibans de l'écologie, non. Il y a peut-être une fatalité au changement climatique, mais je fais quand même confiance au génie humain, à la technique et aux avancées technologiques pour que la situation s'améliore. » Et de citer notamment l'exemple des l'A321 LR opérés par Air Transat et sur lesquels les participants de la convention ont fait le voyage, qui consomment 15% de carburant en moins. « Nous avons pris 30% d'une société québécoise pour nous approvisionner en carburant propre à compter de 2025, un carburant synthétique qui sera neutre pour la planète, a ajouté Cyril Cousin. Après se pose la question de l'acceptabilité de la transition en termes de prix. » A terme, le prix du billet d'avion pourrait doubler, calcule t-il.

« Il est temps que notre profession passe à l'offensive au lieu d'être sur la défensive, est de son côté convaincu Julien Buot, le directeur d'Agir pour un tourisme responsable. Je pense qu'il faut qu'on sorte de l'ère du greenwashing, certes, mais aussi de l'éco-chuchotement (une tendance à trop passer sous silence les efforts faits en matière de développement durable, ndlr). Le greenwashing, on peut caricaturer ça comme de la publicité mensongère et c'est répréhensible par la loi, on ne devrait jamais en faire. Mais l'éco-chuchotement non plus, on ne devrait jamais en faire. Quand on a des choses à dire sur le tourisme responsable qui sont réelles et qui sont chiffrées, il faut les dire. A nos clients, à nos fournisseurs, à nos médias. Il faut en être fier, même si nous sommes lucides sur le fait que le chemin reste encore long à parcourir pour prétendre être plus responsable. » Le débat a aussi fourni l'occasion de revenir sur la notion de compensation. « La compensation est un concept sulfureux parce qu'il a été galvaudé par des gens qui le faisaient mal, estime Julien Buot. On peut aussi faire de la belle compensation. L'essentiel c'est de commencer. Quand les entreprises se lancent dans des démarches responsables, jamais elles ne reviennent en arrière. Nous sommes là pour vous accompagner », a rappelé le directeur d'ATR. « La question du tourisme durable passe par la formation, a de son côté ajouté Lionel Rabiet. Il faut que tous les agents de voyage puissent se former. Pour avancer dans cette voie et répondre aux attaques, il faut bien connaître le sujet. »

« Le plafond de verre, il est là »

L'innovation pour développer des avions plus propres, des trains moins énergivores – la SNCF s'y emploie – et pour renforcer l'attractivité du secteur, comme autant d'outils destinés à former, simplifier le quotidien des professionnels, recruter... C'était le sujet d'une table ronde dédiée. « Le monde de l'innovation, c'est un monde totalement enthousiasmant à découvrir, mais ce n'est pas un monde qui va répondre à toutes les questions d'attractivité des

métiers, il va apporter parfois des petites touches, des éléments, des solutions concrètes pour répondre à certaines problématiques, a prévenu Laurent Queige, délégué général du Welcome City Lab. Mais ce qui est intéressant, c'est de voir l'état d'esprit, et toutes les possibilités qui peuvent être développées avec le monde des start-up. » Un point sur lequel le rejoint Tristan Daube, CEO de TravelAssit. « Nous les start-up, nous comptons aussi sur vous, opérateurs de voyages, pour nous accompagner en apportant vos problématiques. Il n'y a pas assez d'opérateurs de voyage qui viennent vers le Welcome City Lab. N'hésitez pas à le faire. Venez nous exposer vos problèmes et réfléchir avec des start-up. » « Ce que l'on voit à travers toutes ces start-up c'est que le monde du tourisme reste attractif pour tout un tas de jeunes qui se lancent et qui ont la passion, observe Laurent Queige. Notre rôle consiste à entretenir cette passion, à leur permettre de réussir leur projet professionnel. »

Même si depuis la création du Welcome City Lab en 2014, les chiffres n'évoluent pas : 80% des créateurs de start-up sont encore des hommes. Une problématique traitée, non sans quelques remous, lors d'une dernière table ronde consacrée à la parité hommes-femmes. « Il faut que les femmes s'autorisent à accéder au pouvoir, a martelé Christine Giraud, la présidente de Femmes du Tourisme, encourageant les femmes à cultiver la sororité et à associer les hommes à ce combat. « Aujourd'hui dans l'industrie du tourisme, il y a 55% de femmes qui travaillent dans les métiers du tourisme, 20% qui occupent des fonctions de manager et 8% qui occupent des postes à forte responsabilités », a-t-elle énuméré. « Au Seto, les 50 plus gros opérateurs ce ne sont que des hommes, la CAT, ce sont huit hommes », a ajouté Lionel Rabiet. « Le plafond de verre, oui, il est là, constate quant à elle Laurence Gaborieau, la à la tête de l'IFTM. Il est là sur tous les métiers, peut-être un peu plus dans le monde du tourisme par rapport aux différents secteurs que j'ai pu gérer. Mais le verre, ça se brise, et le plafond, on peut le mettre encore plus haut. » « Il ne faut pas oublier que c'est un levier de performance que d'avoir des femmes à des postes de direction. Une étude a montré que plus l'encadrement féminin est important, plus la croissance, la performance et la compétitivité sont importantes dans une entreprise », a souligné Valentine Jean-Richard, directrice générale de Parfums du Monde. « Je constate dans mes discussions que nous sommes de nombreux hommes du tourisme à vouloir se battre pour cette égalité hommes femmes en étant parfois un peu démunis aussi de notre côté, a témoigné Laurent Queige. Je ne sais pas dans quel cadre, mais moi j'aimerais bien contribuer à ce combat par des outils, des méthodes. » Un appel partagé par Lionel Rabiet. « J'ai la conviction que notre secteur fonctionnerait mieux sur tous les sujets (évoqués lors de la plénière) s'il se féminisait un peu plus. » De son côté, Nicolas Lioger, directeur général de Veepee, a détaillé les mesures prises pour accompagner les femmes dans leur carrière : télétravail, onboarding spéciaux lors du retour du congé maternité – mais aussi paternité -, entre autres. Au sein de Veepee, sur 5500 salariés, 60% sont des femmes. Le Codir est composé à 50% d'hommes, 50% de femmes.

Question clef à la fois en termes de parité et d'attractivité – même si elle est loin de s'y résumer – la problématique des salaires a aussi été évoquée. « Aux EdV, nous avons tout mis à plat dans le cadre de l'observatoire, a précisé Jean-Pierre Mas (...). Nous avons signé un accord d'égalité femmes hommes il y a quatre ans, dont l'objectif est de réduire à la fois les écarts de salaires – et là je crois que nous faisons de très gros progrès – mais aussi de permettre que la représentativité des femmes dans les catégories les plus hautes soit équivalente à celle des hommes. » Valérie

Boned est aussi revenue sur le sujet de la rémunération lors d'une intervention, évoquant notamment une réunion concernant les négociations salariales en cours, qui a eu lieu lundi, et ce alors que la proposition des EdV a été retoquée par les syndicats. Pour l'heure, ces nouvelles discussions n'ont rien donné. Parallèlement, des accord sont en cours de discussion, accords portant sur l'intéressement, le télétravail ou la participation. L'objectif des EdV est aussi de développer la formation.

Autant de sujets dont on devrait connaître les développements dans les semaines qui viennent mais aussi lors de la prochaine convention des EdV Ile-de-France. Elle se tiendra en mars, en Guyane. Au niveau national, les EdV organiseront de leur côté leur convention à l'île Maurice, en juin.

Régulation des résidences secondaires, un seuil franchi

Un amendement de la majorité présidentielle conservé dans la version du budget 2023 après le recours au 49.3 permet désormais aux maires de communes de moins de 50 000 habitants de majorer jusqu'à 60 % la taxe d'habitation. Une clé pour beaucoup, mais un curseur à placer

C'est une problématique très locale. Peut-être, pour certains, un problème de riche. Mais il faut alerter. Nos villages ne peuvent pas devenir des parcs d'attractions qui ne vivent que durant les vacances.

26 janvier 2022, depuis l'Assemblée nationale, le député de Haute-Savoie, Xavier Rosere, et celui de Corte-Balagne, Jean-Félix Acquaviva, lancent, via un colloque, le débat sur une problématique de plus en plus prégnante de la Bretagne à la Corse, en passant par le Pays basque et les Hautes-Alpes, celle des résidences secondaires. Un mois auparavant, à l'occasion du projet de loi de finances pour 2022, tous deux avaient déposé des amendements très proches, dont l'un visait à réévaluer la surtaxe d'habitation dans les agglomérations en tension. In fine, retoqués.

Une « injustice », avait tempéré le député originaire de Chamonix, car si « dans les zones de plus de 50 000 habitants, le maire peut dire qu'il augmente jusqu'à 60 % la taxe d'habitation, dans des zones touristiques très tendues de moins de 50 000 habitants, comme dans nos montagnes en Haute-Savoie ou en Corse, il n'a pas le droit de mettre en place cette surtaxe ».

20 octobre 2022, dans l'hémicycle du Palais Bourbon, un amendement issu des rangs de la majorité parlementaire, présenté par le même Xavier Rosere (Renaissance), est retenu, après l'activation du 49.3 dans le cadre de l'examen du budget 2023. Il permet désormais d'étendre la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au-delà des zones tendues telles que définies actuellement, jusqu'à 60 %, le plafond légal.

À en oublier le principal

« Tout ce qui peut aider à réguler la prolifération des résidences secondaires - plus de 60 % sur ma commune - est à considérer. À Porto-Vecchia, un déséquilibre structurel s'est instauré entre résidences secondaires et principales, mais surtout entre la possibilité pour certains d'accéder à la propriété et l'incapacité pour



Les maires de communes de moins de 50 000 habitants ont désormais la possibilité de surtaxer les résidences secondaires.

ARCHIVES CORSE-MATIN

des centaines de ménages de le faire », reconnaît sans détour Jean-Christophe Angelini.

S'il entend faire jouer l'opportunité qui se présente, le maire de l'Extrême-Sud y met deux conditions. D'une part, que l'on distingue nettement, et c'est notamment le cas dans sa commune, les résidences secondaires qui relèvent de foyers porto-vecchiaïens et insulaires, des autres. D'autre part, que l'on puisse également mobiliser divers types de logements. « L'un des moyens trop peu utilisés, c'est encore de produire à grande échelle de façon massive des résidences principales », est-il convaincu. Or aujourd'hui, appuie-t-il, on cristallise le débat, « à raison », sur l'économie résidentielle et le phénomène des résidences secondaires. Quitte à en oublier « la puissance publique », recadre-t-il, retrouvant sa casquette d'ancien président de l'office foncier. « Nous devons proposer des alternatives très concrètes en matière de logement à vocation principale. »

À Pietrosella, 50 % de résidences secondaires, Jean-Baptiste Luccioni l'assume très directement, il n'aura aucun scrupule à tourner la clé de cet amendement, après consultation

et débat avec son conseil municipal. « Nous allons évidemment nous saisir de cette disposition et allons certainement majorer la taxe. D'abord, parce que les résidences secondaires représentent un surcoût important - plutôt financé par les contribuables permanents - en matière de création d'infrastructures pour nombre de logements non occupés, cela permettra de rééquilibrer. Ensuite, parce qu'il faut en finir avec ce fantôme de la résidence secondaire familiale dans le village. »

D'autant, argue-t-il, qu'il y a une différence de valeur locative, critère sur lequel se fonde la taxe d'habitation, « plus chère sur le littoral, et très faible dans l'intérieur. Et nous avons, sur la commune, deux zones de taxation, le bord de mer et le secteur village ». Les habitants originaires de Pietrosella, Corses de la diaspora ou ayant leur résidence principale à Ajaccio, ne seront pas touchés ou très peu, raisonne l'élu à haute voix, « dès lors que l'impôt et la valeur locative ne sont pas les mêmes. Et s'il advenait que des Corses de la diaspora possèdent une résidence secondaire les pieds dans l'eau, pourquoi paierait-on pour ceux qui ont les moyens ». L'amendement retenu ? « Excellent », se

félicite-t-il à l'envi, a fortiori au regard de la « double peine » subie par ceux qui vivent à l'année à Pietrosella, « ils mettent la main à la poche et parfois ne peuvent pas être propriétaires ».

Chasse à la diaspora

La voix gronde dans le téléphone. Celle de l'ex-parlementaire MoDem, François Pupponi, qui puise à Sainte-Lucie-de-Tallano ses racines insulaires. S'il considère que la taxe supplémentaire sur les plus-values immobilières (jusqu'à 30 % si la plus-value est supérieure à 260 000 €), en cas de vente de résidences secondaires est à sauer, pas question d'emboîter le pas au député Rosere. « Je paye 800 euros aller-retour, y compris pour venir enterrer des proches, et la loi autorise à présent à me pénaliser, via la maison dont j'ai hérité au village qui est celle de mes grands-parents et de mes parents, s'étrangle-t-il. Cette chasse à la diaspora, qui possède majoritairement des résidences secondaires et qui permet la surie des villages de l'intérieur, je la vis mal. »

Dans son sillage, le franc-parler d'Aline Castellani, la maire de Piana, fait le reste. « Tant qu'il n'y

aura pas de différenciation et je ne pense pas que la Constitution le permette, il n'est pas question pour la municipalité de faire déboursé plus à des Pianaïens - ils représentent les quatre cinquièmes des résidences secondaires - qui travaillent à Ajaccio et remontent tous les week-ends. »

Séverin Medori, le premier magistrat de Linguizzetta, ne compte pas non plus, à l'instar de Jean-Baptiste Luccioni, se priver de l'avantage servi par l'amendement, dans sa commune qui comprend, là encore, deux zones distinctes de taxation, « le village historique et la Plaine avec sa partie littorale où le coût des impôts est supérieur ». Lui aussi soumettra à son conseil municipal pour en discuter les champs ouverts par l'outil législatif. « Quoi qu'il en soit, réfléchit-il, les deux zones seraient maintenues et les propriétaires du village détenteurs de résidences secondaires ne seront pas autant imposés que ceux de la Plaine, nous continuons d'être cohérents. Enfin, sachant que la plupart des résidences secondaires de Linguizzetta prennent la forme, pour beaucoup, d'immeubles construits en défiscalisation, cela ne me dérangerait pas de les taxer. »

Un enjeu, des mamelles

Sans minimiser d'éventuels effets collatéraux, « difficile aujourd'hui de distinguer en Corse la maison qui appartient à M. Dupont de celle de M. Orsucci », le maire de Bonifacio recourra « à l'autorisation qui nous est accordée. Pour moi, l'enjeu financier se révèle colossal. J'ai trois mamelles qui alimentent mon budget municipal, mon port de plaisance, mes parkings et mes taxes sur l'habitat et le foncier. Forcément, c'est un atout supplémentaire qui est donné aux communes ». La résidence secondaire ? Jean-Charles Orsucci n'en fait pas un ennemi, davantage « un allié, dans ce cas précis, même s'il faut trouver les bons équilibres. Ce qui est important, c'est qu'on laisse la main aux maires ». Il trouve également un intérêt à l'amendement, à deux niveaux, notamment « dans le cadre d'une meilleure acceptabilité sociale pour expliquer à la population que les résidences secondaires contribuent encore davantage à la mise en place des services publics ». Et parce qu'il s'agit d'un bon « moyen, lorsque des opérations spéculatives se font sur ces maisons, de récupérer une part de ce qui constitue un enrichissement pour des propriétaires extérieurs à l'île ».

À Calvi, une commune qui peut s'enorgueillir d'avoir construit quelque 165 logements avec accession à la propriété ces dernières années dont 45 seront livrés sous peu, Ange Santini attendra que les résidences principales soient « définitivement exonérées de la taxe d'habitation pour pouvoir rehausser celle des 53 % de résidences secondaires » réparties sur son territoire, « en veillant à placer le curseur au bon endroit ».

Il voit, lui aussi, dans l'amendement, un bras « à double détente, de régulation, et une promesse de recettes fiscales supplémentaires dont nous avons énormément besoin. La taxation va freiner ceux qui veulent acheter un petit pied-à-terre en Corse, mais au moins les plus fortunés participeront davantage aux équipements communaux ».

ANNE-C. CHABANON

La Corse a organisé ses premières Assises de la mer

Le monde maritime insulaire était réuni hier au palais des congrès d'Ajaccio. Entre interventions diverses et ateliers, il s'agissait de penser la pêche et l'aquaculture, la plaisance et l'environnement dans l'intérêt de la biodiversité, de la mer, de la Corse et de la Méditerranée

L'idée avait été lancée un peu à la volée il y a quelques années par Gérard Romit, alors président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins. Elle a été reprise et concrétisée par l'Office de l'environnement (OEC) de la Collectivité de Corse.

La première édition des Assises de la mer à l'échelon insulaire a eu lieu hier à Ajaccio au palais des congrès. Le temps d'une journée, des représentants des filières pêche et aquaculture, nautisme et plaisance, différents acteurs économiques, institutionnels et associatifs, des spécialistes de la dépollution, des universitaires ainsi que des élus étaient rassemblés autour de la table.

On conjugue ses forces. On fait émerger une nouvelle forme de débat. « Il était temps », selon Guy Armanet, président de l'Office de l'environnement de Corse.

Le cheminement a, en effet, été bien plus long que prévu. « Cette manifestation devait se tenir il y a deux ans. La situation sanitaire nous a contraints à revoir notre calendrier », explique-t-il. Si bien



Ces assises ont vocation à s'inscrire dans le temps.

PHOTOS PAULE SANTONI

que la réflexion globale était devenue une urgence. « Cette rencontre était réclamée et attendue de tous. Nous avons des sujets

importants et prégnants à traiter », insiste le président de l'Office de l'environnement. Au cœur du grand rendez-vous ponctué d'ateliers et d'interventions sur la scène de l'auditorium du palais des congrès, les organisateurs avaient placé, entre autres, la pêche et l'aquaculture insulaires, la connaissance scientifique, la gestion de la biodiversité et de la ressource halieutique, ou encore la plaisance et l'environnement.

Déchets plastiques

À l'ordre du jour, encore, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampra) au titre de la programmation 2021-2027 et les perspectives d'amélioration qui s'y rattachent. De ce point de vue,

quelques pas décisifs ont été franchis. On a ferrailé et on accède désormais, « de haute lutte, à un dispositif réaménagé afin que les pêcheurs puissent en bénéficier dans leur quasi-totalité », se félicite Guy Armanet.

L'évolution va de pair avec l'octroi d'une enveloppe financière revue à la hausse. Un autre cap est fixé. « Nous savons que la première version était quelque peu défailante, et que nous avons des difficultés à obtenir des financements », rappelle-t-il.

Les assises lors desquelles on collabore, on dialogue, et on trace des pistes d'avenir, seront encore l'occasion de donner de la visibilité à toute une série d'initiatives menées « dans l'intérêt de la biodiversité, du monde maritime, de la Corse, et au-delà de la Mé-

diterranée dans son ensemble », affirme-t-on. Celles-ci font référence, entre autres, au petit bateau de l'Office de l'environnement, dont la mission le long des golfes clairs insulaires est de lutter contre les petites pollutions, aux programmes oursins, huîtres, de Stella Mare, la plateforme de l'Université de Corse, ou encore à la nécessité d'intercepter l'ensemble des déchets plastiques qui passent de la terre à la mer.

À d'autres moments, l'accent portera sur le programme d'électrification des ports engagé par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) ou encore sur le volet durable de la délégation de service public (DSP) maritime. « Nous sommes en phase de négociation sur cette DSP et nous avons

renforcé notre niveau d'exigence s'agissant, par exemple, des carburants utilisés, de la mise à niveau de la flotte », commente Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse.

Réussites exemplaires

Hier, face aux travailleurs et décideurs de la mer, il avait aussi quelques exemples de réussites incontestables à faire valoir, sur la base, par exemple, des programmes scientifiques d'envergure internationale développés par l'université, par l'OEC, d'approches éducatives illustrées par le Lycée maritime et aquacole de Bastia.

La partie, pour la Corse, se joue aussi sur le terrain économique et aquacole. Gloria Maris avec ses poissons d'une qualité premium est « l'entreprise leader du secteur ». Elle se situe à la Parata à Ajaccio. Cet emplacement a fait surgir, ces jours-ci notamment, à la faveur du vote du conseil du syndicat mixte du Grand site des Îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata, contre le projet d'extension de l'activité terrestre de l'établissement, des enjeux forts en termes de développement économique et de protection des grands sites. Dans ce contexte, il faut trouver des « points d'équilibre » mais aussi « une solution qui permette à cette entreprise de continuer à rayonner », assure le président de l'exécutif.

Plus largement, il prônait hier « une politique de la mer concertée, pensée, globale », une nécessité d'autant plus impérieuse « à un moment où nous réfléchissons à un élargissement des compétences pour aller vers une autonomie de plein droit et de plein exercice ».

VERONIQUE EMMANUELLI



« La politique de la mer que nous avons à construire sera le résultat de la consultation des acteurs du secteur maritime », a assuré Gilles Simeoni.

Pour un plan de gestion de la pêche corse

Daniel Defusco, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Corse, a tenu à dédier ces premières assises à Jean-Paul Diddens, le patron pêcheur disparu en mer au large de Girolata lors de la tempête « très violente, très soudaine » du 18 août. « Nous avons perdu un des nôtres ce jour-là. C'est un traumatisme pour nous tous. Tout au long de ces Assises de la mer, nous aurons une pensée pour lui », confie-t-il.

La profession endeuillée tenait toutefois à afficher optimisme et ambitions. « Nous croyons à l'avenir de la pêche corse. Nous comptons sur des jeunes pour prendre le relais », insiste le président.

Pour les pêcheurs, il s'agissait aussi d'organiser le débat autour d'idées neuves. « Nous espérons obtenir un plan de gestion propre à la pêche corse et pouvoir débattre de cette même pêche corse dans l'hémicycle de l'assemblée », résume-t-il. D'autant plus que celle-ci n'entre dans aucune catégorie. « Elle fait appel à la pluriactivité. Plusieurs métiers sont exercés durant une seule sortie. Il peut y avoir des filets, des nasses, des palangres. Ses spécificités sont très marquées. Ce n'est pas la pêche de Lorient, Boulogne, Port-Vendres ou bien à Marseille,



Daniel Defusco, président du CRPMEM de Corse, place l'accent sur une gestion durable et responsable de la ressource.

FLORENT SELVINI

c'est la pêche corse et elle occupe une place à part dans le paysage maritime. » Cette « petite pêche à la fois artisanale et durable » regroupe 170 unités réparties sur différents segments d'activité, tels que « les petits métiers côtiers avec leurs pointus de six à dix mètres », les métiers du large « avec palangriers et fileyeurs ». Viennent s'ajouter « des chaluts de fond et pélagiques déployés surtout le long de la côte orientale », ainsi que des corailliers.

L'action de pêche s'effectue sur une profondeur comprise entre

0 et 200 mètres. Les produits de la mer ainsi prélevés trouveront acquéreurs dans l'île pour l'essentiel. Le principe est celui de la vente directe. Le chiffre d'affaires annuel de la filière s'élève en moyenne à 17 millions d'euros.

Hier, Daniel Defusco a mis à profit ces assises pour apporter son soutien à la ferme Gloria Maris, « fleuron » local et national de l'aquaculture : « J'espère que l'entreprise pourra poursuivre son activité. Le comité des pêches sera sensible et attentif à cela. »

V.E.

« Notre bien commun »

Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer, avait prévu d'être à Ajaccio hier. Son agenda l'en empêchera. Il restera donc à Marseille afin d'apposer sa signature au bas d'une charte. Le document lie les collectivités concernées, l'État et le monde de la croisière. Il vise la réduction des émissions de particules. Il a vocation à s'appliquer à travers l'ensemble du bassin méditerranéen. Il a, en plus, le mérite d'illustrer « la méthode que nous devons déployer ensemble pour faire face aux différents enjeux de la mer ». Elle consiste « à regarder le problème en face, le prendre à bras-le-corps et le résoudre collectivement ».

Dans ce contexte, il s'investira dans le débat ajaccien à travers une allocution sur grand écran. D'entrée, le propos consistera à rappeler « les trois enjeux essentiels qui structurent la feuille de route que m'ont confiée le président de la République et la Premier ministre ». Ils se confondent avec « la protection des océans et de la biodiversité marine », sur fond d'urgence climatique, avec « la modernisation de notre économie maritime » et avec « la planification en mer pour une meilleure cohabitation des usages ».

En parallèle, un calendrier au long cours est établi. « Nous avons le devoir de penser la politique maritime sur le temps long, celui de la recherche et de la



Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer, qui était venu fin août en Corse après le violent orage, est intervenu par écrans interposés.

LUIS SANCHEZ / CRYSTAL PICTURES

connaissance. » Cette temporalité sera aussi celle « de l'investissement pour préserver le modèle de pêche et ses spécificités, un terme qui prend tout son sens en Corse », comme de la « reconnaissance des métiers de la mer ».

La « souveraineté alimentaire », la « défense des emplois partout sur le territoire », « des ambitions, des engagements et des actes pour une politique méditerranéenne ambitieuse » se sont également imposés dans le discours.

Il sera aussi question de l'après 18 août dans l'île. Sur le littoral, les dernières traces de la catastrophe, trois navires échoués disparaîtront à brève échéance. Le financement des nouvelles

bouées météo est acté. Les équipements seront opérationnels courant 2023. À ce stade, la Collectivité de Corse et l'État sont en passe de finaliser un dispositif d'indemnisation des professionnels de la pêche qui viendra en complément des contrats d'assurance.

Hervé Berville l'assure : « Nous avons beaucoup de choses à faire ensemble, entre les situations d'urgence et la nécessité de bâtir une stratégie maritime pour la Corse et la Méditerranée, notre bien commun », « notre nouvelle frontière » aussi. « Nous invitons les jeunes Corses à s'y former et à s'y engager », conclut-il.

V.E.

3,7 MILLIONS DE PASSAGERS

Le trafic aérien vers la Corse en hausse de 22 %

Le trafic aérien vers les aéroports corses affiche une hausse de 22 % depuis le début de l'année, a indiqué hier la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Corse, en saluant un « ciel statistique de plus en plus bleu ».

« Depuis le 1^{er} janvier et jusqu'à fin septembre, près de 3,7 millions de passagers ont transité

par nos quatre plateformes aéroportuaires, Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari, qui toutes, sans exception, connaissent un essor de trafic significatif par rapport à l'année dernière », avec une croissance nette « de l'ordre de 22 % », a indiqué la CCI.

En se focalisant « sur le cœur de la saison (du 1^{er} mai au 30 septembre, ndlr) », les résultats des aéroports corses « vont même au-delà de 2019, l'année de référence », avec « un trafic de plus de 2,96 millions de passagers, soit une augmentation d'environ 285 000 passagers ».

« L'aéroport d' Ajaccio se hisse en tête avec 37 % de part de trafic, talonné par l'aéroport de Bastia (33 %). Figari et Calvi suivent avec, respectivement, 22 % et 8 % du trafic corse », ajoute l'établissement public, selon qui « c'était loin d'être gagné dans un contexte difficile et démoralisant, entre les conflits armés, la flambée des prix de l'énergie et la baisse globale du pouvoir d'achat ».

Concernant l'aéroport d' Ajaccio, le plus fréquenté, « un recul » de fréquentation a certes été enregistré « en juillet, août et septembre, mais l'arrière-saison est prometteuse en termes de ré-



PATRICK SECCHI

servations » et lissée sur l'année, la hausse de fréquentation « est importante (17 %) et permettra à Ajaccio d'atteindre 1,65 million de passagers d'ici la fin de l'année ».

L'aéroport de Bastia a lui « quasiment maintenu le trafic réalisé en 2019 (1,2 million de passagers, ndlr) » et « entre mai et septembre, la fréquentation a augmenté de 15 % par rapport à l'année dernière avec le double ou presque de passagers sur les lignes internationales », selon la même source.

« Les compagnies à bas coûts constituent bien le moteur principal de la reprise post-Covid », analyse la CCI, pointant « le segment low-cost, très actif, qui représente à lui seul près de la moitié de cette fréquentation estivale et près de 80 % du trafic hors obligation de service public ».

CROISIÈRES

Une charte de bonnes pratiques signée par les armateurs

Les armateurs opérant en Méditerranée et l'État français ont signé hier une charte pour accélérer le développement durable des compagnies de croisières, après un été marqué par une contestation des croi-

sières dans le sud de la France, à Marseille comme à Ajaccio. Le texte, qui s'applique dans l'ensemble des ports français de Méditerranée, est construit autour de « 13 actions » qui permettront « de renforcer les efforts déjà entrepris » pour améliorer l'empreinte environnementale des croisiéristes, indique le secrétariat d'État chargé de la Mer dans un communiqué. Parmi ces actions, la réduction de la pollution atmosphérique par les navires via « l'utilisation de carburant à teneur réduite en soufre sera mise en place dès 2023 » et les croisiéristes « adapteront leur activité en cas de pic de pollution à terre ». Les mesures de cette charte, présentée comme « inédite au niveau mondial », vont « plus loin que la réglementation existante », détaille le secrétariat d'État, afin d'« anticiper de manière volontaire des mesures qui ne rentreront en vigueur pour l'ensemble des acteurs du secteur maritime qu'à partir de janvier 2025 ».

Durant l'été, plusieurs actions de contestation anticroisières ont été menées dans des ports méditerranéens du sud de la France, comme à Marseille, La Ciotat, Nice ou Ajaccio. La mairie de Marseille avait également publié une pétition pour accélérer les processus

d'instauration en Méditerranée d'une zone à faibles émissions d'oxyde de soufre, dévastateur pour la vie marine, dite « SECA », prévue pour 2025, une réglementation déjà appliquée en mer Baltique ou du Nord. Une initiative citoyenne avait également lancée à Ajaccio, recueillant près de 30 000 signatures.

« L'innovation en matière environnementale (...) des croisières comme le traitement perfectionné des eaux usées à bord, la connexion électrique à quai, l'utilisation de combustible alternatif (GNL), fait partie des étapes nécessaires à l'atteinte de nos objectifs de neutralité carbone », précise le secrétariat d'État.

Tous les membres de la Cruise Lines International Association (CLIA), qui regroupe les principales compagnies de croisière, ont signé la charte.

SANTÉ

La Corse encore épargnée par l'épidémie de bronchiolite

L'épidémie de bronchiolite, maladie respiratoire qui touche les bébés et les conduit parfois à l'hôpital, s'est désormais étendue à presque toute la France métropolitaine, à part la Corse et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont détaillé les autorités sanitaires.

Les derniers jours ont été marqués par « un passage en phase épidémique dans huit nouvelles régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Guyane, Normandie et Pays de la Loire », résume Santé publique France dans un bilan hebdomadaire.

Ce sont donc maintenant presque toutes les régions de

Atc.corsica